

CHIFFRES CLES ET PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ASSURANCE BELGE EN 2000

1. TRANSITION

2. ENCAISSEMENTS

- 2.1 *Croissance réelle et taux de pénétration*
- 2.2 *Assurances non-vie: progression modeste*
- 2.3 *Assurances vie: la branche 23 accélère son envol*

3. PROVISIONS TECHNIQUES ET PLACEMENTS

- 3.1 *Analyse des provisions techniques*
- 3.2 *Analyse des placements*
- 3.3 *Produits financiers et rendement des placements*
- 3.4 *Rendements moyens alloués aux provisions techniques*

4. COMMISSIONS ET FRAIS

- 4.1 *Frais de gestion et d'administration*
- 4.2 *Commissions*
- 4.3 *Ensemble des frais et commissions*

5. RENTABILITÉ

- 5.1 *Synthèse des comptes de résultats*
- 5.2 *Evolution de la rentabilité des fonds propres*
- 5.3 *Evolution des principaux résultats technico-financiers*

6. ANALYSE DES PRINCIPALES BRANCHES IARD

SPECIAL

SÉRIE STATISTIQUES



1. Transition

2

ASSURINFO N° 30 – 27 SEPTEMBRE 2001

1999 avait été une année de consolidation après les sommets atteints en 1998. Le secteur de l'assurance venait de connaître le *boom* de la branche 23, c'est-à-dire des assurances sur la vie liées à des parts de fonds d'investissement, et avait engrangé des plus-values portant ses bénéficiaires à des niveaux sans précédent.

Au travers de ses analyses, l'UPEA ne s'était pas laissé griser. Elle avait fait la part des choses en tenant compte de ce qui pouvait être interprété, en termes d'encaissement de primes d'assurance sur la vie, comme un rattrapage par rapport à la moyenne européenne, et de ce qui, en termes de résultat, avait une nature exceptionnelle, reflétant une vague d'offres publiques d'achat sur des valeurs belges traditionnelles. En contrepoint, en effet, la plupart des branches non-vie affichaient une stagnation des encaissements et une détérioration des charges de sinistres.

L'exercice 2000 confirme que l'assurance connaît une croissance qui se maintient au-delà de celle du produit intérieur brut (PIB), puisque le secteur croît de 18,6% en chiffre d'affaires alors que le PIB ne progresse que de 4%.

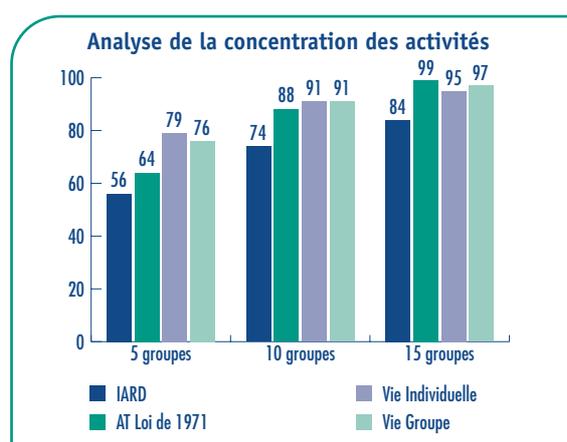
VIE: CROISSANCE CONFIRMÉE

Une fois de plus, ce sont les produits d'assurance vie liés à du capital à risque qui constituent le principal moteur de cette croissance: les Belges ont recherché, dans un contexte de taux réels décroissants, des perspectives de rendement accru sur ces marchés. Le ménage moyen a affecté en 2000 près de 1.700 euros à des produits de la «branche 23» et l'encours total de ces contrats atteint fin 2000 près du double de cette somme par ménage.

Handicapés par un taux jugé plutôt bas, les produits individuels à rendement garanti ont stagné à un niveau sensiblement égal à leur moyenne sur cinq ans, représentant quelque 840 euros de primes par ménage. La branche groupe a fait un peu mieux en termes de croissance, même si cette forme de retraite complémentaire ne représente encore que 720 euros par an et par ménage, soit un montant qui à lui seul ne suffit pas à garantir le niveau de vie au-delà de l'âge de la retraite. Reste que les produits individuels et collectifs comportant un rendement garanti représentent un avoir de 12.500 euros de placements par ménage, ce qui légitime l'importance des assureurs sur les marchés financiers.

NON-VIE: RETOUR AUX PRINCIPES TECHNIQUES

Les graphiques en pages 18 à 24 donnent à penser que les encaissements en assurance non-vie connaissent un frémissement en sens positif. Suffit-il à marquer une rupture par rapport à l'inexorable tendance à érosion des primes des années précédentes? Cette hirondelle ne fait pas le printemps, puisque la hausse est largement rattrapée par l'inflation, ne laissant que moins d'un pour cent de progression nette, soit moins qu'en 1999... Si un raffermissement du marché serait salutaire dans un contexte où il devient très imprudent de trop s'appuyer sur des rendements financiers de moins en moins certains, l'effort est loin d'être suffisant dans plusieurs branches où la concurrence a joué à plein entre ceux qui recherchent une dimension importante et ceux qui refusent d'y laisser une part de leur rentabilité. L'assurance des risques industriels, en particulier, vit une période d'insuffisance des



primes notoire et les assureurs ont encore fort à faire pour que le marché comprenne que l'assurance ne peut pas coûter moins cher que son prix de revient. Dans d'autres branches, en revanche, le résultat que dégagent les comptes semble satisfaisant, du moins lorsqu'on le considère à l'échelle du secteur. Car les stratégies individuelles des entreprises présentes sur le marché ont continué de transformer le paysage de l'assurance belge.

Les assurances sur la vie individuelles ont fait l'objet des bousculades les plus importantes au cours des dernières années. Même si l'explosion de la branche 23 y est pour beaucoup, il reste que la part de marché contrôlée par les cinq grands s'est accrue de plus de vingt pour cent en quatre exercices. Les mouvements en assurance non-vie ne connaissent pas la même visibilité, du fait que l'assurance IARD constitue un rassemblement de différents marchés: sur les plus spécialisés d'entre eux, le degré de concentration est fort élevé aussi. En ce qui concerne les produits de masse représentant les encaissements les plus significatifs, les rapprochements se sont poursuivis, dans la perspective d'effets d'efficacité à l'échelle de portefeuilles plus conséquents. On ne voit pas à quel titre les portefeuilles devraient, en Belgique, rester lilliputiens alors que la concurrence européenne est à l'affût d'opportunités... Ajoutez à ces considérations l'essor de la distribution «multicanaux» et on comprend mieux les mouvements au sein du top 15 du secteur. Au lecteur de faire les calculs portant sur les opérations de concentration les plus récentes, qui, parmi les leaders du secteur, concernent notamment Les AP et Dexia, Winterthur à la faveur de la reprise du portefeuille non-vie du groupe CGNU et les opérations qui offrent à la SMAP un pas de porte vers de nouvelles formules de distribution.

Analyse des parts de marché des groupes d'entreprises				
Parts de marché des 15 premiers groupes en 2000 (en %)				
Rang	Groupe	Total	Non-Vie	Vie
1	Fortis	27,2	13,6	34,6
2	AXA Royale Belge	12,4	18,9	8,7
3	KBC	11,7	8,7	13,3
4	SMAP	8,1	9,3	7,5
5	Les AP	6,6	2,7	8,7
6	ING	5,0	3,2	6,0
7	AGF	3,9	5,2	3,2
8	Dexia	3,1	0,9	4,3
9	Winterthur	2,6	4,7	1,4
10	Mercator	2,2	4,6	0,9
11	Swiss Life	1,8	0,8	2,3
12	Zurich	1,4	2,6	0,8
13	Generali	1,4	2,3	0,8
14	P&V	1,3	2,3	0,7
15	Argenta	1,0	0,5	1,3

Le bilan de 2000 place les assureurs présents en Belgique dans une position qui leur permet de faire face à de nouveaux défis. Au moment de présenter ces chiffres, nul n'ignore l'ampleur qu'ils prennent. L'évolution des marchés financiers, celle des investisseurs désireux de voir les indicateurs économiques trouver appui sur des données fondamentales à vrai dire saines (inflation, chômage, consommation, ...), ainsi que, plus près de la pratique des assureurs, la raréfaction des capitaux en circulation dans l'assurance et la réassurance, surtout en ce «Septembre Noir», rappellent que décidément l'assurance doit surveiller plus que toute autre chose sa solidité, sa capacité à tenir à tout moment ses engagements, en fonction de spécificités qui ne permettent pas de l'apparenter à une activité financière parmi tant d'autres.

	Encaissements En millions d'euros		Croissance nominale (%)	
	1999	2000	1999/1998	2000/1999
BELGIQUE				
Auto	2.464	2.536	+3,0	+2,9
<i>RC Automobile</i>	1.687	1.708	+1,1	+1,2
<i>Corps de véhicules</i>	777	828	+7,0	+6,6
Incendie	1.411	1.447	+2,8	+2,7
<i>Habitations</i>	833	855	+3,9	+2,6
<i>Autres risques simples</i>	307	319	-0,5	+3,9
<i>Risques spéciaux</i>	271	272	+3,6	+0,4
Autres IARD	2.055	2.183	+4,6	+6,2
<i>Accidents</i>	324	331	+4,3	+2,0
<i>Maladie</i>	488	564	+10,0	+15,5
<i>RC Générale</i>	525	550	+2,0	+4,8
<i>Transport</i>	140	143	-4,4	+2,0
<i>Crédit-caution</i>	125	128	-0,3	+2,9
<i>Pertes pécun. diverses</i>	134	129	-0,2	-3,6
<i>Protection juridique</i>	215	225	+7,3	+4,6
<i>Assistance</i>	104	113	+7,9	+8,1
Total IARD	5.930	6.165	+3,3	+4,0
Accidents du Travail				
Loi de 71	861	864	-0,4	+0,4
<i>Chemin du travail</i>	264	256	-0,8	-2,9
<i>Lieu du travail</i>	597	608	-0,3	+1,9
Loi de 67	88	91	+3,9	+3,6
Total AT	949	956	-0,1	+0,7
Total non-vie	6.879	7.121	+2,8	+3,5
Vie individuelle				
Taux garanti (br.21)	3.338	3.356	-16,8	+0,6
Fonds d'investissements (br.23)	3.973	6.701	+143,3	+68,7
Total vie individuelle	7.311	10.058	+29,7	+37,6
Vie groupe				
Taux garanti (br.21)	2.645	2.770	+0,7	+4,7
Fonds d'investissements (br.23)	77	104	+36,8	+35,6
Total vie groupe	2.722	2.874	+1,5	+5,6
Total vie	10.033	12.932	+20,5	+28,9
Total non-vie et vie	16.911	20.053	+12,6	+18,6
UNION EUROPÉENNE (*)				
Total non-vie	247.187	264.199	+5,1	+6,9
Total vie	413.386	471.600	+25,2	+14,1
Total non-vie et vie	660.573	735.799	+16,8	+11,4

(*) 2000: chiffres provisoires

2. Encaissements 2000

L'enquête «Encaissement» est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 1999 et 2000 qui représente la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres de l'UPEA et les succursales belges d'établissements communautaires, qui ne sont plus contrôlées par l'OCA. Comme au cours des années précédentes, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace Économique Européen ne sont pas reprises.

2.1 CROISSANCE RÉELLE ET TAUX DE PÉNÉTRATION

En 2000, l'encaissement relatif à l'ensemble des opérations d'assurance directe en Belgique (donc à l'exclusion des opérations de réassurance acceptée et des opérations d'assurance directe à l'étranger) atteint 20,1 milliards d'euros, contre 16,9 milliards en 1999. La croissance nominale en 2000 est ainsi de 18,6%, contre 12,6% un an plus tôt. L'augmentation moyenne des prix en 2000 étant de 2,6%, la croissance réelle au cours de cet exercice s'établit à 15,6%, à comparer aux 11,4% observés en 1999.

Le constat des années antérieures se confirme en 2000: la croissance de l'encaissement total, très supérieure à celle du PIB égale à 4% en 2000, est à mettre au compte des opérations vie individuelle, en particulier à l'envolée des produits liés à des fonds d'investissement, ainsi qu'au succès des produits de la branche Maladie.

Le taux de pénétration global de l'assurance dans l'économie progresse de 7,2% en 1999 à 8,2% en 2000. L'assurance vie porte le taux de pénétration à la hausse: 5,3% en 2000, contre 4,3% en 1999, alors que le taux de pénétration non-vie affiche un nouveau tassement, à 2,9%. Cette situation reflète la vive concurrence dans ce créneau d'activités, ainsi que l'état plus saturé du marché des assurances de choses par rapport à celui des assurances de personnes (prévoyance à moyen et long terme).

La structure des encaissements en Belgique se rapproche ainsi de celle de la plupart des autres pays de l'Union

Européenne, même si les écarts ne peuvent être considérés comme résorbés. Selon l'étude de Swiss Re portant sur les taux de pénétration de l'assurance vie en 1999, notre pays se classe au 7^{ème} rang des pays de l'Union européenne, loin derrière, notamment, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la France.

Le développement plus tardif de l'assurance vie dans notre pays se traduit également dans la part des encaissements belges dans l'ensemble des encaissements européens. Alors que l'encaissement non-vie belge représente 2,6% du volume réalisé au niveau de l'UE ⁽¹⁾, l'encaissement vie n'en représente que 2,1%.

2.2 ASSURANCES NON-VIE: PROGRESSION MODESTE

L'activité non-vie, avec 7,1 milliards d'euros d'encaissements, s'accroît en 2000 de 3,5% en termes nominaux, contre 2,8% en 1999. La croissance réelle est, compte tenu de la remontée de l'inflation, ramenée de 1,6% en 1999 à 0,9% en 2000. Ce groupe d'activité reste marqué par la concurrence que se livrent les entreprises d'assurance dans un marché plutôt saturé, hormis pour les branches Maladie et Assistance qui affichent une forte augmentation des encaissements.

Les primes des branches Auto s'établissent à 2,5 milliards d'euro, soit 2,9% de plus qu'en 1999. L'encaissement de la branche Corps de véhicules croît de 6,6% et s'établit à 0,8 milliard d'euros, tandis que l'encaissement de la Responsabilité civile automobile progresse plus modérément, soit de 1,2%, pour atteindre 1,7 milliard d'euros.

Si le parc automobile croît de 2,4% de 1999 à 2000, la prime moyenne en RC Auto baisse, sous la pression de la concurrence, alors même que l'absence de déficit comptable dans cette branche s'explique ces dernières années essentiellement par des plus-values sur réalisation d'actifs.

⁽¹⁾ L'encaissement non-vie belge comprend la branche Accidents du travail qui, dans la plupart des autres pays européens, n'est pas du ressort de l'assurance privée.

Rétablir l'équilibre au travers d'une tarification reflétant correctement les prix de revient s'impose donc, malgré les difficultés réglementaires qui viennent s'ajouter au contexte commercial difficile.

La suppression attendue de l'échelle bonus-malus et du tarif minimum, les dispositions du projet de loi relatif au droit à l'assurance à «un prix raisonnable», ainsi que la révision du tableau indicatif dans le sens d'indemnisations plus larges dans les cas de lésions corporelles sont autant d'écueils que devront négocier les entreprises, déjà confrontées aux difficultés de concilier rentabilité et parts de marché dans le présent et pour l'avenir.

Ces différents arguments expliquent les démarches initiées par les assureurs auprès du ministre de l'Économie. L'UPEA a défendu devant la presse sa demande de supprimer le mécanisme de contrôle des prix à l'égard des assurances obligatoires. Dans son prochain numéro, Assurinfo développera l'argumentation qui sous-tend cette prise de positions.

Le volume des primes en assurance contre les accidents du travail (loi de 1971) stagne à 864 millions d'euros, en dépit de la croissance sensible tant du volume de l'emploi que de la masse salariale globale. La concurrence conduit à une baisse d'ensemble des primes demandées, en particulier pour les risques d'accidents sur le *chemin du travail*. Ces opérations régressent en 2000 de 2,9% en termes nominaux.

L'évolution de l'encaissement de l'assurance *lieu du travail*, +1,9% en 2000 en termes nominaux, est elle aussi insuffisante. Cette progression nominale traduit un recul de 0,7% en termes réels, malgré l'augmentation de la base de perception consécutive au saut d'index en 2000 et l'augmentation du volume de l'emploi (près de 70.000 unités).

2.3 ASSURANCES VIE: LA BRANCHE 23 ACCÉLÈRE SON ENVOL

La croissance, en termes nominaux, de l'ensemble des opérations d'assurance vie est de 28,9% en 2000, contre 20,5% en 1999 et 33,6% en 1998. Les encaissements en vie s'établissent ainsi à 12,9 milliards d'euros, soit 64,5% de l'encaissement total. L'évolution entre la vie individuelle et la vie groupe reste contrastée.

Vie individuelle à taux garanti: stagnation

La branche 21, soit les opérations non liées à des fonds d'investissement, stagne à 3,4 milliards d'euros, ce qui pourrait s'expliquer par la diminution, intervenue au début 1999, du taux d'intérêt technique maximum garanti de 4,75% à un niveau compris entre 3,25% et 3,75%. Cette diminution a rendu encore plus attractifs les produits de la branche 23.

Vie individuelle liée à des fonds d'investissement: croissance exponentielle

L'encaissement de la branche 23 a progressé de presque 70% en 2000 et atteint 6,7 milliards d'euros, grâce à la production des affaires nouvelles, le public estimant ces produits plus rémunérateurs à terme que ceux à taux garanti. Si en 1999 les produits vie individuelle liés à des fonds d'investissement dépassaient pour la première fois les produits à taux garanti, en 2000, ils en représentent déjà quasiment le double.

L'essor de ces produits provient surtout de leur promotion par les établissements bancaires et de la meilleure connaissance du public à leur égard. En effet, ceux-ci s'inscrivent dans la gestion plus sophistiquée du patrimoine des ménages, lesquels réallouent leur épargne.

Vie groupe: hausse modérée

L'encaissement de la vie groupe augmente de 5,6% et s'établit en 2000 à 2,9 milliards d'euros, dont 2,8 réalisés dans le cadre de la branche 21. Les opérations d'assurance vie groupe liées à des fonds d'investissement ne représentent ainsi toujours qu'un montant symbolique de 100 millions d'euros. La croissance des opérations groupe est à imputer aux bonnes performances économiques belges en 2000, en particulier sur le plan de l'emploi: son évolution favorable contrebalance le frein que constitue, pour le deuxième pilier, le maintien de son incorporation dans la marge salariale maximum.

Encaissements vie	1996	1997	1998	1999	2000
Individuelle 21	2.177	3.182	3.990	3.338	3.357
Individuelle 23	105	630	1.636	3.981	6.701
Groupe	2.344	2.420	2.724	2.721	2.874

3. Provisions techniques et placements

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, l'UPEA se base sur les opérations conduites par la quasi-totalité des entreprises soumises au contrôle de l'OCA (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE). Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie) les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée.

L'analyse des bilans porte sur la principale rubrique du passif, les provisions techniques brutes de réassurance cédée, et son pendant côté actif, les placements, valorisés tant à leur valeur comptable qu'à leur valeur de marché.

3.1 ANALYSE DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques du groupe vie continuent de croître à un rythme plus élevé que les provisions non-vie. Alors qu'en 1995 elles comptaient pour 65% du total des provisions techniques, leur part relative grimpe à 74% fin 2000. La forte croissance des activités vie, ainsi que des dotations complémentaires effectuées dans le cadre de la baisse des taux d'intérêt, expliquent ce différentiel de

croissance. En non-vie, les provisions pour primes non acquises demeurent stables à 2,3 milliards d'euros, contrastant avec la hausse plus soutenue des provisions pour sinistres, qui progressent de 20% entre fin 1996 et fin 2000. Au cours de la même période, la hausse des primes correspondantes se limite à 13%. L'évolution plus rapide de ces provisions traduit l'insuffisance de la progression des encaissements par rapport à celle requise en vue de maintenir les résultats techniques à leur niveau de 1996 et des années antérieures. Les graphiques du chapitre 5 confirment la détérioration tendancielle des résultats techniques en assurance IARD.

Le mouvement de baisse de la provision pour participations bénéficiaires (PB) et ristournes, amorcé en 1997, se poursuit en 2000. Ce dernier s'explique par la baisse continue des rendements financiers (hors plus-values comptables exprimées dans le cadre des opérations d'OPA/OPE de 1998 et 1999). Les provisions pour égalisation et catastrophes, ainsi que les autres provisions techniques, poursuivent leur mouvement de hausse, ininterrompu depuis 1996. L'ensemble de ces provisions passe ainsi de 281 millions d'euros en 1996 à 966 millions en 2000.

Évolution et ventilation des provisions techniques (en millions d'euros)					
Provisions techniques	1996	1997	1998	1999	2000
Bilan	55.525	61.421	68.879	81.258	88.174
Primes non acquises et risques en cours	2.327	2.399	2.311	2.307	2.336
Assurance vie					
– non liée à un fonds d'investissement	35.028	38.809	43.799	49.392	51.009
– liée à un fonds d'investissement	432	1.174	3.148	8.495	13.223
Sinistres	16.829	17.831	18.364	19.661	20.173
PB et ristournes	628	629	500	492	467
Égalisation et catastrophes	51	247	353	419	477
Autres	230	332	404	492	489
Comptes de résultats	55.525	61.421	68.879	81.258	88.174
Non-vie	19.123	20.607	21.172	22.547	23.115
Vie	36.402	40.814	47.707	58.711	65.059

3.2 ANALYSE DES PLACEMENTS

Les tableaux ci-dessous témoignent de l'accroissement du poids relatif des placements à revenu variable dans le

portefeuille placements des assureurs, tant pour les opérations liées à des fonds d'investissement que pour les autres lignes de produits.

L'évaluation des placements «hors branche 23» à leur valeur de marché donne, pour fin 2000, un volume de 89,1 milliards d'euros, contre 65,9 milliards fin 1996. Ces montants incluent des plus-values latentes estimées à 7,7 milliards d'euros fin 2000, contre 7,3 milliards fin 1996 et 14,3 milliards fin 1998. Cette disparition de près de la moitié des plus-values latentes entre ces deux dates

s'explique surtout par la brusque remontée des taux d'intérêt intervenue à partir de mars 1999 et, dans une moindre mesure, par la baisse du volume des participations stratégiques ainsi que par le repli des marchés boursiers. Le tableau de la page suivante détaille, pour les principales catégories de placements, l'évolution des plus-values latentes entre 1996 et 2000.

Évolution et ventilation des placements hors branche 23					
(en millions d'euros)					
Valeur de marché	1996	1997	1998	1999	2000
Terrains et constructions	3.400	3.135	3.328	3.167	3.014
Participations	6.690	7.302	7.011	4.913	4.438
Actions, parts et autres titres à revenu variable	7.402	11.909	18.445	20.440	20.403
Obligations et autres titres à revenu fixe	37.960	41.433	48.873	51.049	51.886
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	10.462	9.896	9.230	8.888	9.353
TOTAL	65.914	73.675	86.887	88.457	89.094
Evolution et ventilation des placements en branche 23					
(en millions d'euros)					
Valeur de marché	1996	1997	1998	1999	2000
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0	0
Actions, parts et autres titres à revenu variable	120	651	1.843	4.997	10.328
Obligations et autres titres à revenu fixe	235	381	563	635	1.007
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	77	142	742	2.862	1.889
TOTAL	432	1.174	3.148	8.494	13.224
Ensemble des placements, y compris ceux de la branche 23					
(en millions d'euros)					
Valeur de marché	1996	1997	1998	1999	2000
	66.346	74.849	90.035	96.951	102.318

Évolution et ventilation des plus-values latentes sur placements hors branche 23					
(en millions d'euros)					
	1996	1997	1998	1999	2000
Terrains et constructions	1.154	930	1.044	1.101	1.122
Participations	1.205	1.679	1.117	718	552
Actions, parts et autres titres à revenu variable	1.915	3.649	6.787	6.555	4.951
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.769	2.774	5.069	1.147	895
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	327	188	258	80	183
TOTAL	7.370	9.220	14.275	9.601	7.703

Les placements «branche 23», toujours évalués à leur valeur de marché, progressent de 0,4 milliard d'euro fin 1996 à 13,2 milliards fin 2000. L'essentiel de ces placements consistent en des actions ou des produits dérivés, servant de support aux produits dits «à cliquets».

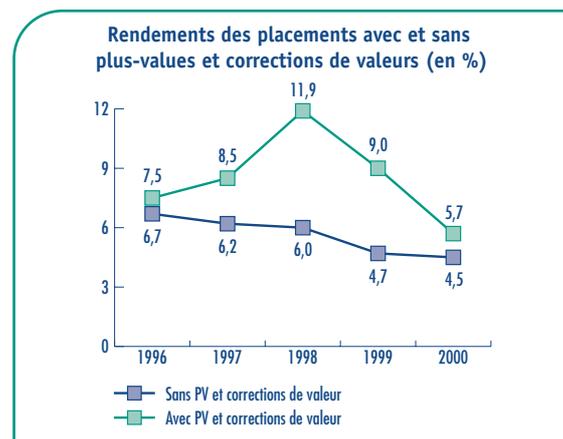
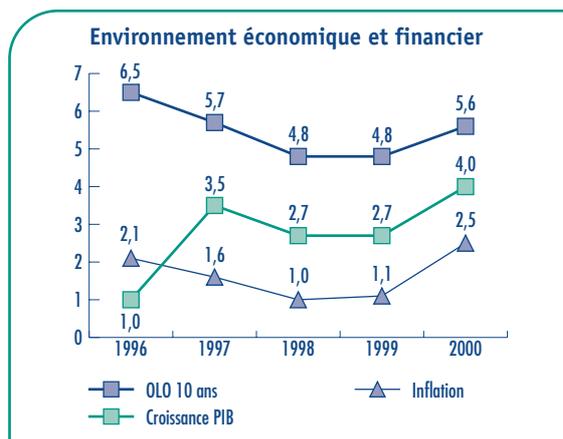
Au total, évalués à leur valeur de marché, les placements progressent de 66,3 milliards d'euros fin 1996 à 102,3 milliards fin 2000.

3.3 PRODUITS FINANCIERS ET RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le volume moyen des placements, en valeur comptable (laquelle correspond à la valeur de marché pour les pla-

cements de la branche 23), s'est établi en 2000 à 89,2 milliards d'euros. Ayant généré 5,1 milliards de produits financiers au cours de cet exercice, ils ont affiché un rendement de 5,7%, contre 9% en 1999. En excluant les plus-values nettes et les corrections de valeur nettes, le rendement est réduit à 4,5%, contre 4,7% en 1999.

L'écart entre les courbes de rendement (impact des plus-values) qui atteignait près de 6 points en 1998, ne représente plus que 1,2 point en 2000. La quasi-résorption de cet écart est à mettre en parallèle avec l'évolution à la baisse des plus-values latentes, laquelle reflète la hausse des taux d'intérêt intervenue dans un contexte de croissance inflationniste et le retournement de tendance des marchés boursiers qui s'en est ensuivi.



3.4 RENDEMENTS MOYENS ALLOUÉS AUX PROVISIONS TECHNIQUES

Les 5.110 millions de produits des placements se répartissent entre les trois composantes du compte de résultats à raison de:

- 1.517 millions pour le compte technique non-vie, ce qui revient à allouer aux provisions techniques non-vie un rendement de 6,7%, contre 8,8% en 1999;

- 3.138 millions pour le compte technique vie, ce qui revient à allouer aux provisions techniques vie un rendement de 5,2%, contre 9,1% en 1999;
- 456 millions pour le compte non-technique, contre 601 millions un an plus tôt.

A l'exception de 1998, caractérisé par l'expression des plus-values latentes dans le cadre d'OPA / OPE, les rendements alloués aux provisions techniques sont très proches du rendement moyen des placements.

Rendements moyens alloués aux provisions techniques (en %)					
	1996	1997	1998	1999	2000
Non-vie	6,9	8,3	8,8	8,8	6,7
Vie	7,4	8,0	10,7	9,1	5,2
Ensemble des opérations	7,2	8,1	10,1	9,0	5,6

4. Commissions et frais

4.1 FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

Les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux, qui se sont établis en 2000 à 2.842 millions d'euros, contre 2.800 en 1999. Cette

faible progression résulte, d'une part, de la stagnation des frais globaux de personnel (environ 60% du total) et, d'autre part, d'une hausse modérée du poste des autres frais, essentiellement d'informatique et d'infrastructure (environ 40% du total).

Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2000	Comptes techniques		Compte non-technique	Total
	Non-vie	vie		
En millions d'euros				
Par destination				
Frais de gestion liés à l'acquisition	589	311	–	899
Frais internes de gestion des sinistres	604	68	–	672
Frais d'administration	833	290	–	1.124
Frais de gestion des placements	28	84	34	146
Total	2.053	754	34	2.842
Par nature				
Personnel	–	–	–	1.676
Autres charges d'exploitation	–	–	–	1.166
Total	–	–	–	2.842

4.2 COMMISSIONS

L'ensemble des commissions aux intermédiaires atteint 1.822 millions d'euros en 2000, soit 8,2% de l'encaissement total. Tant la diminution du taux de frais global que la hausse du montant absolu des commissions ver-

sées aux intermédiaires s'expliquent par l'envolée des encaissements réalisés en branche 23. Les autres branches d'activité affichent des taux de commissions assez stables, à l'exception des opérations vie individuelle à taux garanti, où ce taux affiche un léger repli.

Primes et commissions en 2000						
(en millions d'euros)	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000
RC Auto (*)	1.682	1.694	226	228	13,2	13,5
Risques divers et Transport (*)	4.065	4.242	673	698	16,6	16,5
AT Loi de 71 (*)	864	860	54	53	6,2	6,2
Vie individuelle br. 21 (*)	3.256	3.266	288	265	8,8	8,1
Vie individuelle br. 23 (*)	3.944	6.663	90	148	2,3	2,2
Vie groupe br. 21/23 (*)	2.777	2.930	34	36	1,3	1,2
Ensemble des Opérations (**)	19.092	22.232	1.751	1.822	9,2	8,2

(*) Affaires directes en Belgique.
(**) Affaires directes en Belgique, plus opérations à l'étranger et de réassurance acceptée.

4.3 ENSEMBLE DES FRAIS ET COMMISSIONS

Les taux de **commissions**, ramenés à l'ensemble des primes, ont diminué continuellement depuis 1996. Il en va de même pour le poids relatif des **frais généraux**. La réduction de **l'ensemble des coûts** de distribution et de fonctionnement se chiffre, depuis 1996, à 7,8 points de pourcentage des primes acquises. Cette baisse résulte, comme en témoignent le graphique et le tableau ci-après, exclusivement de l'accroissement du poids relatif des opérations de la branche 23 dans l'ensemble des

opérations et, pour les années 1996 à 1998, de l'importance des primes uniques à taux garanti, caractérisées par des taux de frais et d'intermédiation assez proches de ceux de la branche 23.

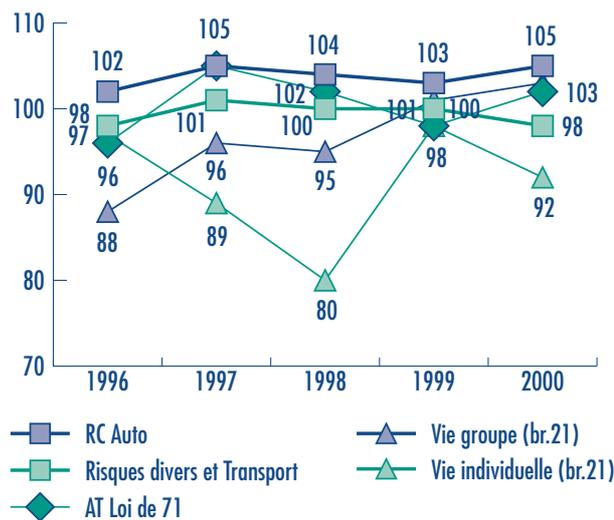
Hormis les opérations vie individuelle, le niveau global des frais et commissions est, à l'aléa statistique près, identique à celui observé en 1996. L'explosion de la branche 23 explique l'essentiel de la réduction du poids relatif des commissions et des frais.

Évolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités

(en % des primes acquises)

	1996	1997	1998	1999	2000
Commissions	10,7	10,3	9,4	9,2	8,2
Frais de personnel	10,9	10,4	9,5	8,8	7,6
Autres charges d'exploitation	7,1	7,1	6,4	5,9	5,2
Commissions et frais généraux	28,8	27,8	25,2	23,9	21,0

Évolution du poids relatif des commissions et des frais généraux Indice 1995=100



Vie individuelle	Branche 21		Branche 23	
	1999	2000	1999	2000
En millions d'euros				
Primes	3.256	3.266	3.944	6.663
Commissions	288	265	90	149
Frais généraux	467	451	31	57

5. Rentabilité

12

ASSURINFO N° 30 – 27 SEPTEMBRE 2001

Le périmètre étudié coïncide avec celui décrit pour l'analyse bilantaire et porte ainsi sur l'ensemble des opérations. Les opérations de réassurance acceptée peuvent donner lieu à des doubles comptages (opérations de cession et rétrocession). En outre, les encaissements des «réassureurs professionnels» (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas pris en compte.

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes: les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non-technique. Les comptes techniques incluent tous les éléments techniques *et financiers* à rattacher directement aux activités d'assurance. La partie non technique reprend les autres éléments, tels les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

5.1 SYNTHÈSE DES COMPTES DE RÉSULTATS

Technique non-vie

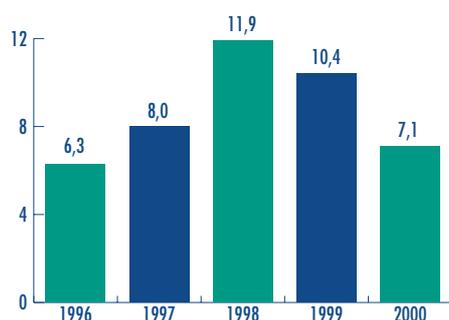
Le *compte technique non-vie* inclut les affaires directes en Belgique (IARD, ensemble des activités accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée, soit 9,2 milliards d'euros de primes. Le solde technico-financier atteint 579 millions d'euros, c'est-à-dire 6,3% des primes brutes acquises, contre 9,3% en 1999.

Technique vie

Le *compte technique vie* correspond, mutatis mutandis, aux mêmes données, pour les opérations vie, qui représentent 12,9 milliards d'euros de primes. Le solde technico-financier s'élève à 998 millions d'euros, soit 7,7% des primes brutes, contre 11,4% en 1999.

Soldes technico-financiers nets: *soldes techniques résultant de l'activité d'assurance (vie et non-vie), augmentés des éléments financiers alloués aux comptes techniques. Il n'est pas tenu compte des autres revenus financiers, non imputables à l'activité d'assurance.*

Soldes technico-financiers nets
(en % des primes acquises) Ensemble des opérations



Les ratios de rentabilité technico-financière, ainsi que ceux définis à partir du compte non-technique, sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie et vie. En 2000, ces dernières représentent 22,2 milliards d'euros.

Les entreprises génèrent en 2000 un solde technico-financier net représentant 7,1% des primes, contre 10,4% en 1999 et 11,9% en 1998. La diminution de ce ratio de rentabilité (pendant du «combined ratio»), s'explique d'une part par la diminution des rendements financiers et d'autre part par la forte croissance des opérations de la branche 23, caractérisée par une charge technique évoluant parallèlement aux rendements des placements.

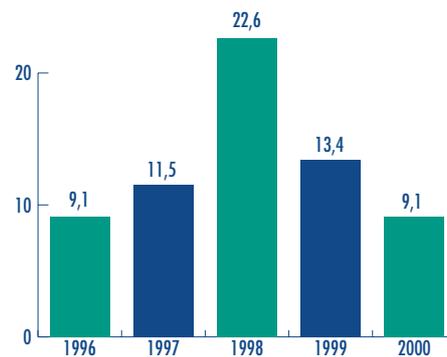
Non-technique

Le *compte non-technique* reprend tous les autres éléments du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

Le résultat courant s'élève en 2000 à 2 milliards d'euros, contre 3,8 milliards en 1998 et 2,5 en 1999. La baisse apparaît encore plus marquée lorsque ces résultats sont exprimés en fonction de l'ensemble des primes: ce ratio passe en effet de 22,6% des primes en 1998 à 7,7% en 2000.

Résultat courant: Soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non-technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

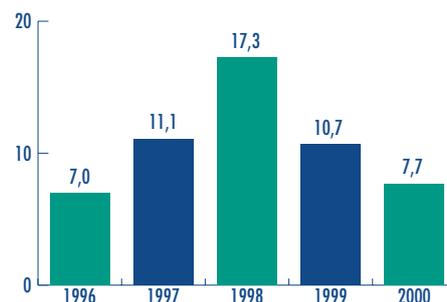
Résultats courants
(en % des primes acquises)



Le résultat à affecter atteint 1,7 milliard d'euros en 2000, soit 7,7% de l'ensemble des primes, contre 2 milliards en 1999, représentant alors 10,7% des primes.

Résultat de l'exercice à affecter: résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).

Résultats de l'exercice à affecter
(en % des primes acquises)



5.2 ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES

Fonds propres comptables: ensemble des capitaux propres, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.

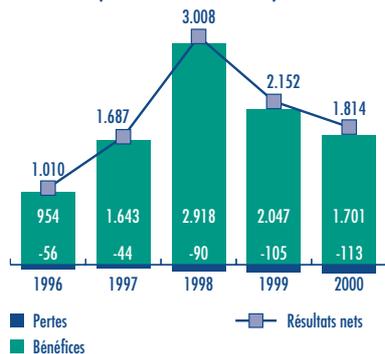
Fonds propres marché: fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes des impôts différés (40% des plus-values latentes, sauf pour les titres à revenu variable dont les plus-values sont immunisées d'impôts).

Évolution des fonds propres (en millions d'euros)					
	1996	1997	1998	1999	2000
<i>Fin d'exercice (ensemble des entreprises)</i>					
Valeur comptable	7.208	8.238	8.792	7.847	8.336
Valeur de marché	12.878	15.901	20.519	16.693	15.158
<i>Moyenne de l'exercice (sur la base d'un échantillon commun)</i>					
Valeur comptable	6.961	7.711	8.367	8.316	8.034
Valeur de marché	11.266	14.390	18.210	18.606	15.926

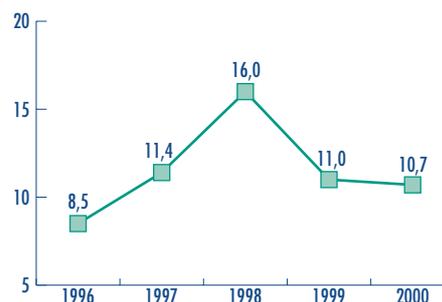
Les fonds propres comptables se situent fin 2000 à un niveau intermédiaire entre ceux de 1998 et 1999, soit à 8,3 milliards d'euros. La nette diminution intervenue en 1999 est à mettre au compte de la réduction de 1,5 milliard d'euros des fonds propres de l'entreprise AXA Royale Belge, ces derniers passent en effet de 2 milliards d'euros fin 1998 à quelque 500 millions fin 1999.

Les fonds propres en valeur de marché ont progressé de 1996 à 1998, puis affichent un reflux: fin 2000, ils ne représentent plus que de la valeur affichée fin 1998. Cette évolution trouve son origine dans la fonte des plus-values latentes, marquée surtout pour les titres à revenu fixe.

Évolution des résultats comptables
(en millions d'euros)



Rentabilité des fonds propres
(en %)



5.3 ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX RÉSULTATS TECHNICO-FINANCIERS

Les **primes d'assurance vie** ont progressé entre 1996 et 2000 de 147%, soit davantage que les provisions techniques, dont le volume a crû de 78%. Ce différentiel s'explique surtout par le succès des opérations de la branche 23. Ce succès explique aussi la diminution des taux de frais. Les produits financiers, exprimés en pourcentage des provisions techniques, sont en net reflux, puisqu'ils ont baissé de moitié en deux ans, passant de 10,5% en 1998 à seulement 5,2% en 2000. Cette baisse de rendement, combinée à l'accroissement rapide des primes, pèse lourdement sur le ratio solde technico-financier brut à primes. L'écart entre les soldes avant et après PB, exprimés en pourcentage des provisions techniques, se réduit graduellement tout au long de la période d'observation. Il s'établit à 0,4% des provisions techniques en 2000, contre 1,1% en 1996. La réduction des participations aux bénéfices est à restituer dans le contexte de la baisse des rendements financiers.

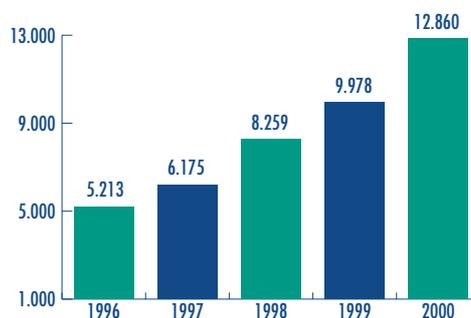
Du côté des produits «**Vie individuelle**» classiques, les provisions techniques (+ 57% entre 1996 et 2000), progressent davantage que les encaissements (+ 18%). Cette évolution divergente s'explique en partie par le versement d'importantes primes uniques en 1998 et, surtout, par des dotations complémentaires aux provisions d'assurance vie dans le cadre de l'anticipation d'une baisse durable des taux de rendement des valeurs représentatives. Le mouvement de reflux des encaissements après 1998 explique le retour des taux de frais à un niveau proche de celui observé au début de la période d'observation. La croissance plus rapide des provisions techniques explique quant à elle la nette diminution des produits financiers et des soldes technico-financiers exprimés en pourcentage de ces provisions. Le taux moyen de participation aux bénéfices, exprimé en pourcentage des provisions, est ramené de 1% en 1996 à 0,5% en 2000.

Même schéma pour les opérations **vie groupe**: la progression des provisions techniques (+ 39% entre 1996 et 2000), est plus marquée que celle des encaissements (+ 22%). D'importantes primes uniques en 1996, ainsi que des dotations complémentaires aux provisions, expliquent ces évolutions divergentes. Les résultats technico-financiers, exprimés en pourcentage des provisions techniques, sont en net repli en 2000. Ce repli trouve son origine surtout dans la diminution des rendements des placements. Les dotations aux participations bénéficiaires s'inscrivent également à la baisse; alors qu'elles représentaient 1,2% des provisions techniques en 1996, elles n'en représentent plus que 0,7% en 2000.

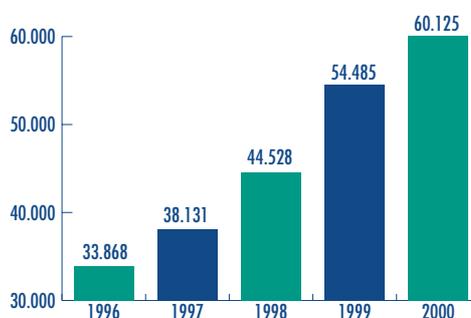
Les composantes techniques du compte de résultat des activités d'assurance contre les **accidents du travail** évoluent défavorablement, ce qui n'empêche la branche d'afficher pour 2000 un résultat net de 15,4% des primes. La charge des sinistres dépasse à nouveau le niveau de l'encaissement, causant une nette détérioration du solde technico-financier brut. Les produits financiers se stabilisent, après une importante chute observée entre 1998 et 1999.

L'évolution en dents de scie du résultat technique des **branches IARD** reflète celle de la charge des sinistres. La part des commissions et frais généraux demeure stable, aux alentours de 40% des primes. Les produits financiers sont en net reflux de près de 6 points. Dès lors, le solde technico-financier brut de ces opérations, s'établit fin 2000 à 6,7% des primes, après avoir culminé à 11,8% deux ans plus tôt. Le solde technico-financier net des branches IARD recule de 3,2 points entre 1998 et 2000, pour s'établir à 6,5% des primes acquises.

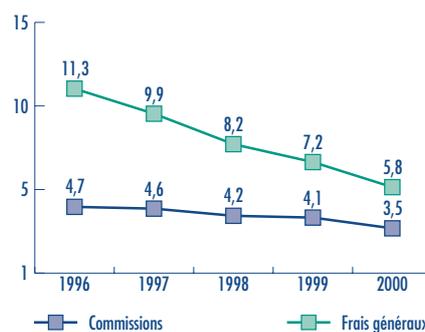
VIE (ensemble des opérations)
Primes (en millions d'euros)



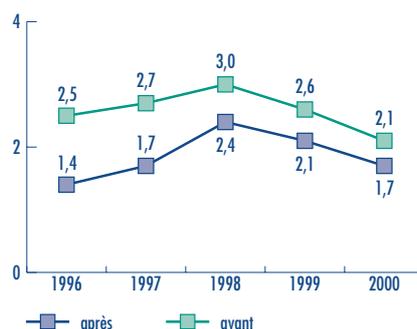
VIE (ensemble des opérations)
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



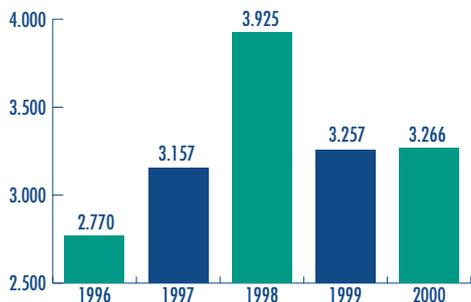
Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers nets avant et après PB
(en % des provisions vie)



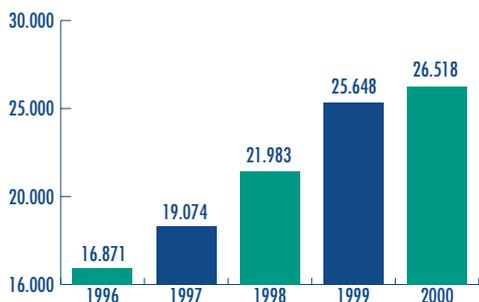
VIE individuelle non liée à des fonds
Primes (en millions d'euros)



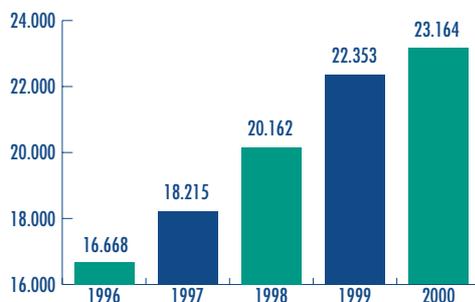
VIE groupe non liée à des fonds
Primes (en millions d'euros)



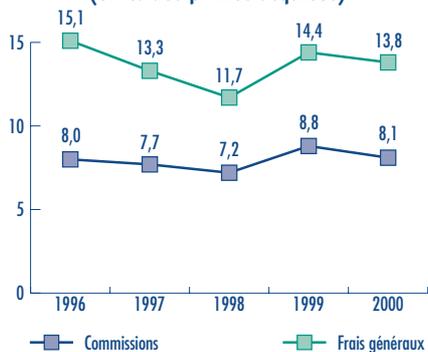
VIE individuelle non liée à des fonds
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



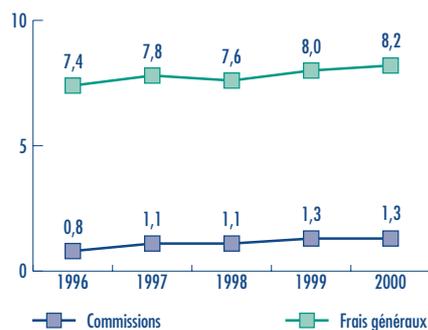
VIE groupe non liée à des fonds
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



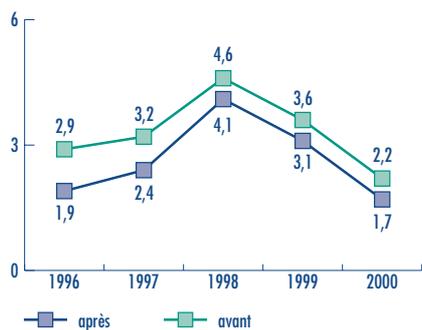
Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



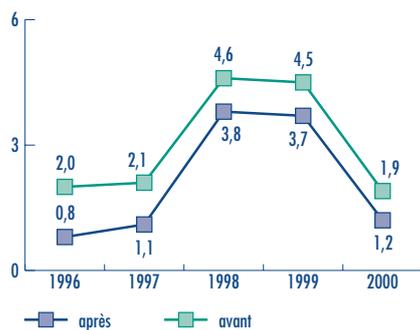
Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



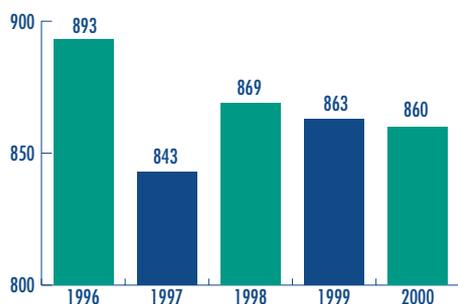
Soldes technico-financiers bruts avant et après PB
(en % des provisions vie)



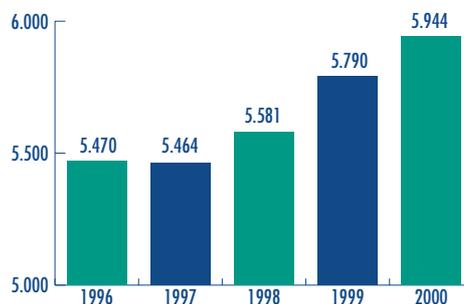
Soldes technico-financiers bruts avant et après PB
(en % des provisions vie)



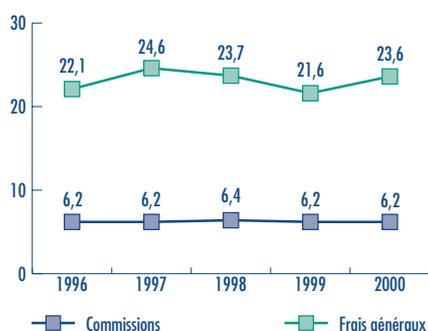
AT Loi de 1971
Primes acquises (en millions d'euros)



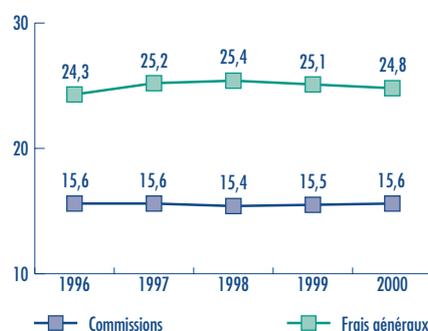
IARD
Primes acquises (en millions d'euros)



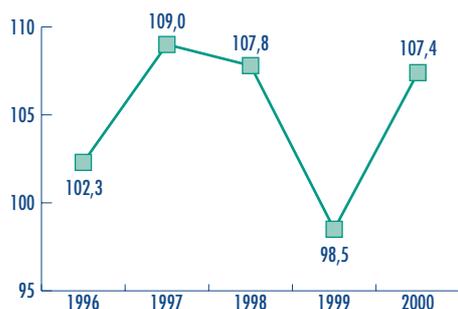
Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



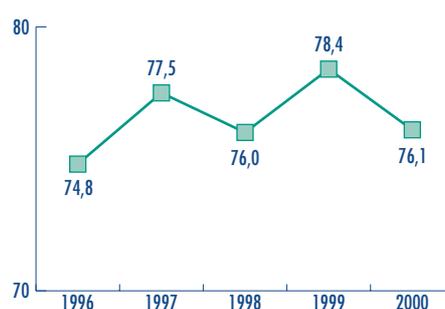
Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



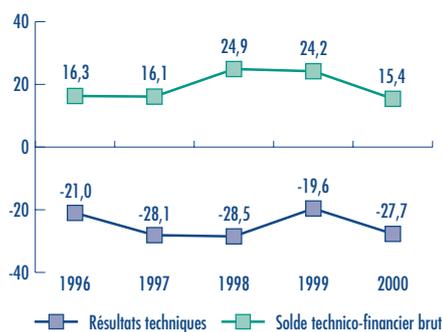
Sinistres et charges techniques
(en % des primes acquises)



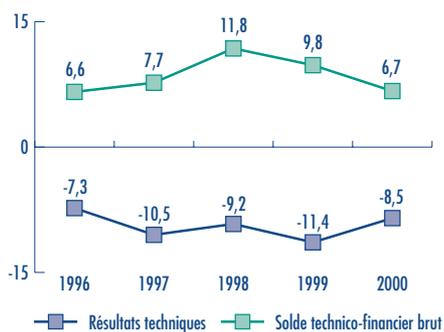
Sinistres et charges techniques
(en % des primes acquises)



Résultats technico-financiers
(en % des primes acquises)



Résultats technico-financiers
(en % des primes acquises)



6. Analyse des principales branches IARD

Ce chapitre présente la «fiche de santé» des principales branches IARD sur la base d'une intégration des données de l'Office de contrôle des assurances et des enquêtes menées par l'UPEA auprès des entreprises. Il se limite d'une part aux branches qui représentent plus d'un pour cent du marché et de l'autre aux activités pour lesquelles les enquêtes de l'UPEA atteignent un taux de représentativité d'au moins 95%. A titre de sécurité supplémentaire l'UPEA a vérifié que la marge manquante ne soit pas de nature à modifier sensiblement les tendances observées. L'UPEA tient à la disposition des personnes intéressées les données relatives aux branches qui représentent un encaissement limité, qui n'ont pu être reprises dans cette publication faute de place. Cela vaut également

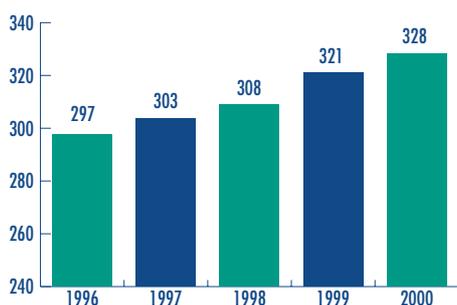
pour les catégories de produits dont le chiffre d'affaires n'atteint pas 12,4 millions d'euros, comme l'assistance qui affiche une hausse de 7,9% profitant de la reprise de la consommation privée et les assurances de la branche Crédit/Caution et Pertes pécuniaires diverses qui stagnent.

Les ratios d'exploitation, charge de sinistres et soldes apparaissant dans les graphiques sont exprimés en pour cent des primes acquises.

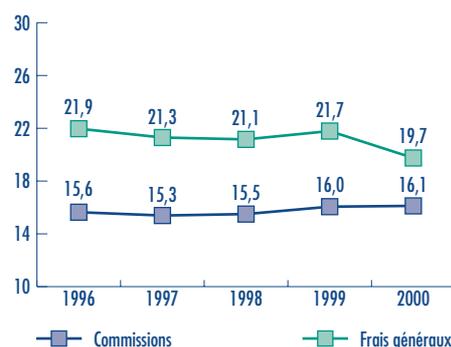
Les graphiques figurant dans les pages qui suivent sont basés sur un échantillon représentant, pour chaque branche, au moins 98% des primes.

ACCIDENTS: RESULTATS POSITIFS SUR TOUTE LA LIGNE

Primes et accessoires (millions d'euros)



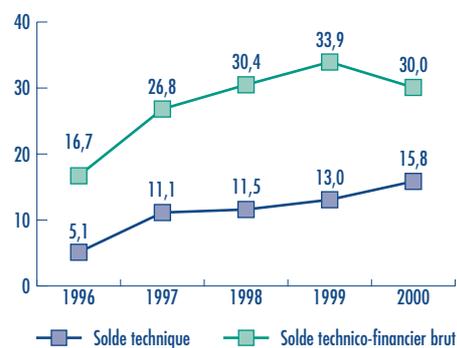
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



En 2000, l'encaissement pour la branche Accidents a augmenté pour s'établir à 328 millions d'euros. Cette croissance est due à la popularité des assurances Accidents Collectives. L'assurance Accidents Individuelle générale connaît en revanche un recul. Le citoyen serait-il plus exigeant pour réclamer des indemnités ou des règlements collectifs d'autres parties, mais moins enclin à consentir des efforts pour son propre bien-être?

Les frais généraux diminuent en 2000 pour s'établir à un peu moins de 20% des primes acquises, alors que les commissions demeurent relativement constantes et atteignent quelque 16%.

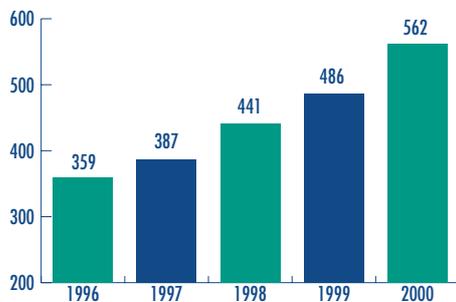
La charge des sinistres (hors frais internes) s'élève à 46,7% en 2000 et est comparable à la charge des sinistres observée en 1998-1999.

Le solde technique (solde brut avant les produits des placements) continue d'augmenter en 2000 pour atteindre 15,8%.

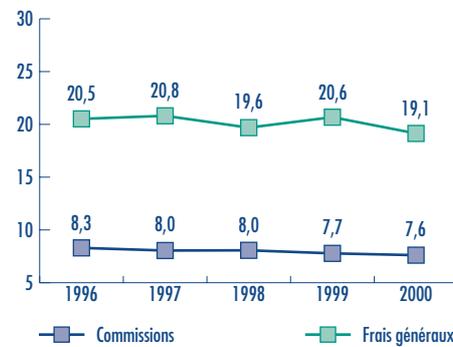
Le recul des produits des placements en 2000 entraîne une baisse du solde technico-financier brut en 2000 mais qui continue à se situer au niveau élevé de 30%.

MALADIE: VERS LA QUATRIÈME PLACE EN NON-VIE

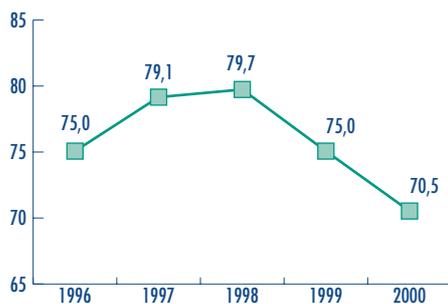
Primes et accessoires (millions d'euros)



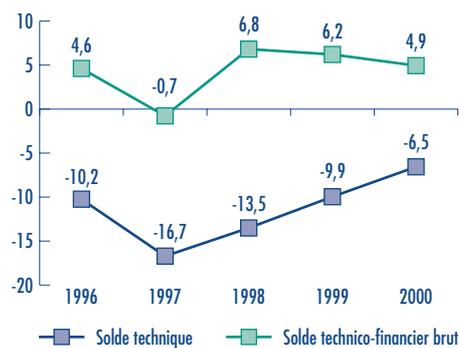
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



Grâce à une hausse de l'encaissement d'un peu plus de 15% en 2000, l'assurance maladie s'adjuge la quatrième place dans la branche non-vie. La prime consacrée par un ménage s'élève à quelque 140 euros par an et ce grâce à la popularité de l'assurance hospitalisation individuelle et collective et en raison de majorations de prime pour les produits Revenu garanti.

Les frais généraux oscillent ces dernières années autour des 20% des primes acquises, alors que les commissions diminuent légèrement pour représenter 7,6% des primes acquises.

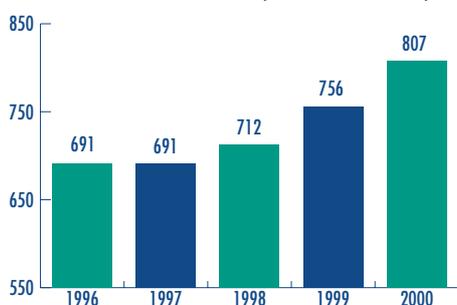
La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) tombe en 2000 sous son niveau des années précédentes et s'élève à 70,5% des primes.

Ces facteurs engendrent, malgré la constitution de provisions pour vieillissement supplémentaires, une amélioration du solde technique. Les produits des placements continuant de baisser, le solde technico-financier brut diminue en 2000 pour s'établir à 4,9% des primes acquises.

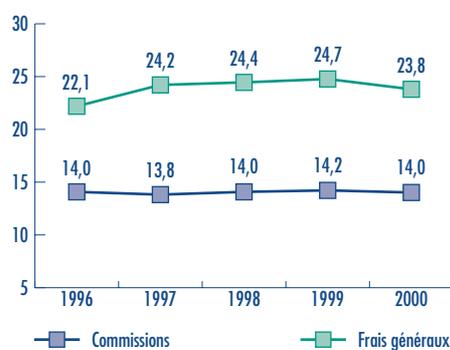
Les résultats des produits *Revenu garanti*, tant *individuelle* que *collective* et *Autres individuelles* accusent une baisse en 2000 mais demeurent positifs. A l'inverse, ceux du produit *Autres collective* s'améliorent, mais restent négatifs.

CORPS DE VEHICULES: PERTES EN HAUSSE

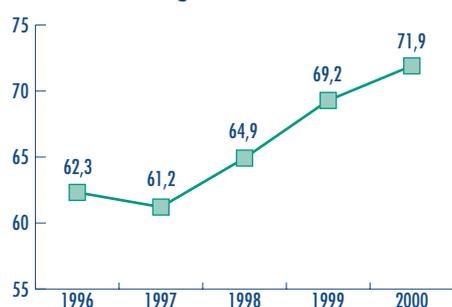
Primes et accessoires (millions d'euros)



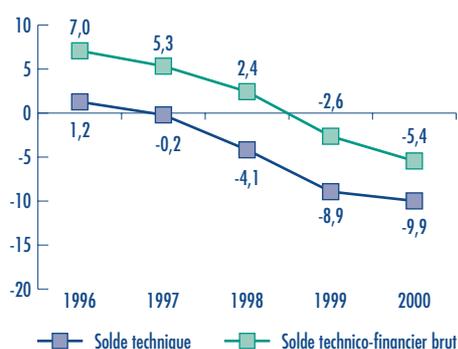
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



Le renouvellement qu'a connu le parc automobile belge au cours de ces dernières années se reflète nettement dans la progression de l'encaissement pour la branche Corps de véhicules. Concrètement, cela signifie pour 2000 à nouveau une hausse du chiffre d'affaires de plus de 6%.

Si les commissions demeurent relativement constantes en 2000 pour se situer à 14% des primes acquises, les frais généraux sont en légère diminution pour s'établir à 23,8%.

Sous l'effet de la hausse de la charge des sinistres (hors frais internes) qui atteint 71,9% des primes acquises, le solde technique poursuit sa tendance à la baisse.

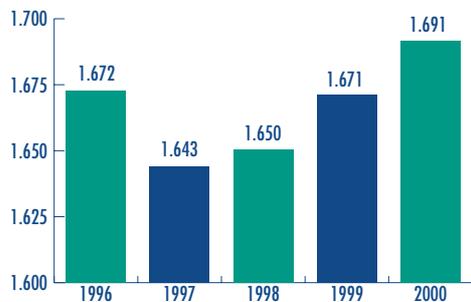
Combiné avec la baisse des produits des placements, il en résulte pour 2000 un solde technico-financier brut négatif de -5,4%.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du solde technico-financier brut pour les principales catégories de produits en 2000. Les pertes croissantes en Dégâts matériels pour les catégories *Tourisme et affaires*, *Deux-roues*, et *Transport léger (Transport de choses MMA ≤ 3,5 T)* sont préoccupantes.

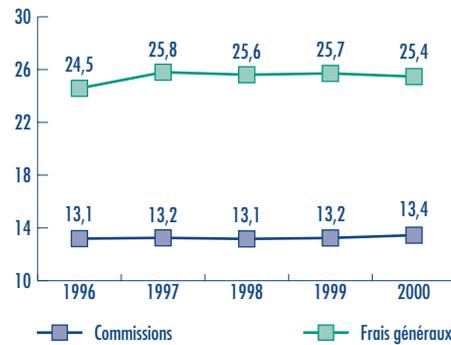
Solde technico-financier brut (% primes acquises)			
Catégories	Dégâts matériels	Vol	Autres
Tourisme et affaires	-19,4	10,2	30,7
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	-23,3	-0,5	34,4
Transport de choses MMA > 3,5 T	16,7	44,1	42,8

RC AUTOMOBILE: RESULTATS DEFICITAIRES POUR LE TRANSPORT DE CHOSES

Primes et accessoires (millions d'euros)



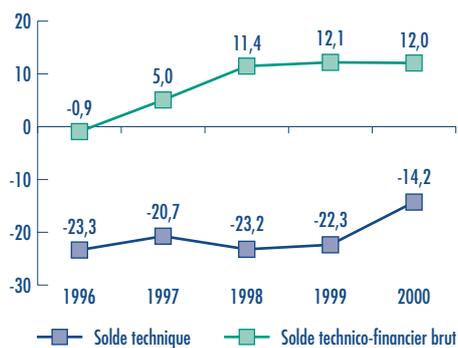
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



En 2000, l'encaissement de la branche Automobile a progressé de 1,2%. Du fait de la concurrence, cette progression signifie néanmoins une nouvelle diminution de la prime moyenne qui s'établit à quelque 280 euros dans la catégorie Tourisme et affaires.

Les frais généraux et les commissions conservent en 2000 le niveau des années précédentes pour atteindre respectivement quelque 26% et 13% des primes acquises.

La charge des sinistres (hors frais internes) poursuit sa baisse amorcée en 2000 pour s'établir à 77,5% des primes acquises. Conséquence: le solde technique s'améliore pour se situer à -14,2%. En raison de la diminution des produits de placement, le solde technico-financier brut s'éta-

blit en 2000 à un niveau comparable à celui des années précédentes.

Le tableau ci-dessous donne, pour 1999 et 2000, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour les principales catégories.

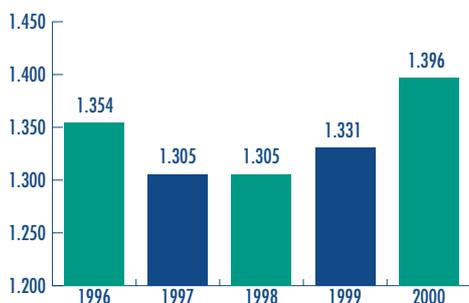
La catégorie *Tourisme et affaires* qui représente environ 80% de l'encaissement de la branche RC automobile, accuse un léger recul en 2000.

Les soldes technico-financiers bruts pour les catégories *Transports de choses* qui représentent ensemble la majeure partie des 20% restants de l'encaissement, s'améliorent en 2000, mais se situent pour la deuxième année consécutive dans la zone rouge.

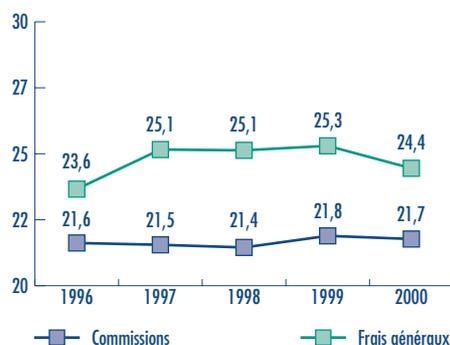
Catégories	Solde technico-financier brut (% primes acquises)	
	1999	2000
Tourisme et affaires	16,1	15,1
Deux roues	20,7	18,7
Transport de choses MMA ≤3,5 T	-5,1	-1,4
Transport de choses MMA >3,5 T	-9,2	-3,4

INCENDIE ET AUTRES DOMMAGES AUX BIENS: DEFICIT POUR LES ASSURANCES D'ENTREPRISES

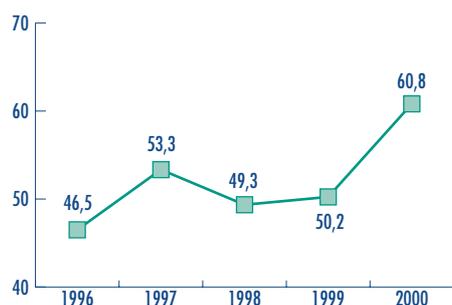
Primes et accessoires (millions d'euros)



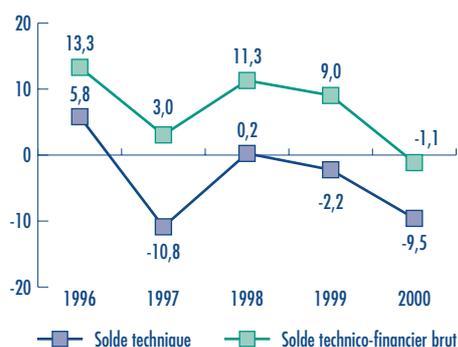
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



Après s'être tassé les années précédentes, l'encaissement pour la branche Incendie augmente en 2000 pour atteindre 1.396 millions d'euros. Mais cette hausse ne dépasse pas celle du taux de l'inflation. Ainsi, l'encaissement pour la catégorie *Habitations* a progressé de 2,7% en 2000, soit un peu moins que les 3% d'augmentation de l'indice ABEX.

Si les frais généraux et les commissions demeurent assez constantes ces dernières années, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) augmente considérablement en 2000 et s'établit à 60,82% des primes acquises. L'augmentation est perceptible partout, mais elle est la plus prononcée pour les assurances d'entreprises (risques spéciaux) dont la charge des sinistres représente déjà à elle seule 103,7% en 2000.

La hausse de la charge des sinistres conduit en 2000 à un solde technique de -9,5% des primes acquises.

Les produits des placements ne suffisent plus en 2000 pour enregistrer un résultat positif, le déficit s'élevant à 1,1%.

Le tableau ci-dessous illustre la détérioration du solde technico-financier brut dans presque chaque catégorie.

Pour les risques simples, cela conduit à une perte pour les catégories *Entreprises* et *Autres*.

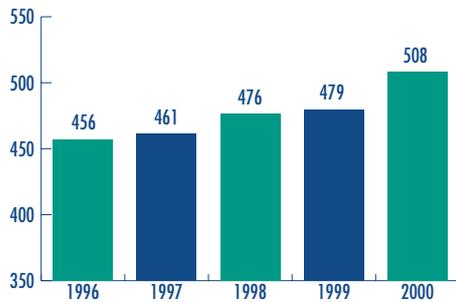
En ce qui concerne les risques spéciaux, le chiffre d'affaires continue à stagner malgré la reprise économique; la catégorie *Tout, sauf assurances techniques* est fortement déficitaire en 2000, en raison de la vive concurrence et de la survenance de sinistres plus graves par comparaison avec 1999. L'assainissement des portefeuilles semble ainsi inévitable.

Pour les *Assurances techniques*, on constate en 2000 un recul marqué du résultat, à peine positif.

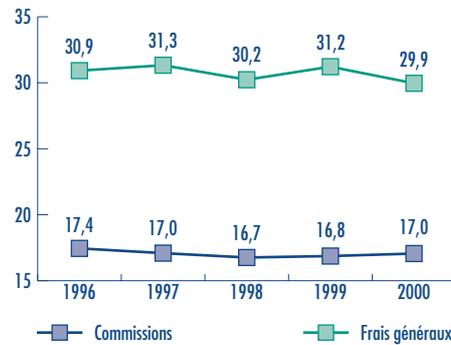
Catégories	Solde technico-financier brut (% primes acquises)	
	1999	2000
Risques simples		
Habitations	11,2	6,3
Risques agricoles	11,9	13,0
Entreprises	-0,0	-7,0
Autres	1,4	-6,1
Risques spéciaux		
Tout, sauf assurances techniques	6,3	-31,5
Assurances techniques	20,5	2,2

RC GÉNÉRALE: LA FORTE BAISSÉ DES PRODUITS DES PLACEMENTS TEMPÈRE LE RESULTAT

Primes et accessoires (millions d'euros)



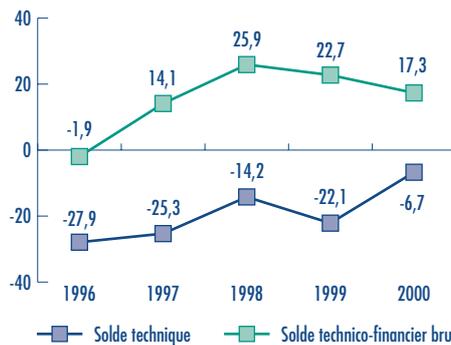
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



L'encaissement de la RC générale augmente en 2000 pour s'établir à 509 millions d'euros. Les augmentations se situent essentiellement dans les catégories de produits *RC exploitation et après livraison* (6%) et *RC professionnelle* (8%).

Les frais généraux diminuent en 2000 pour s'établir à 29,9% des primes acquises, alors que les commissions se maintiennent autour des 17%.

La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) augmente à nouveau en 2000 et s'établit à 63,7%.

Pour la RC générale, davantage de provisions pour égalisation ont été dégagées qu'ajoutées en 2000. Cette évolution conjuguée à la baisse de la charge des sinistres conduit à un solde technique négatif égal à -6,7% des primes acquises.

La RC générale couvre un certain nombre de produits d'assurance pour lesquels la période de règlement des sinistres est longue. Le résultat de ces activités d'assurance dépend en fin de compte dans une large mesure des produits des placements.

La baisse des produits des placements de 2000 tempère ainsi l'évolution favorable évoquée ci-avant. Il en résulte un solde technico-financier brut de 17,3%.

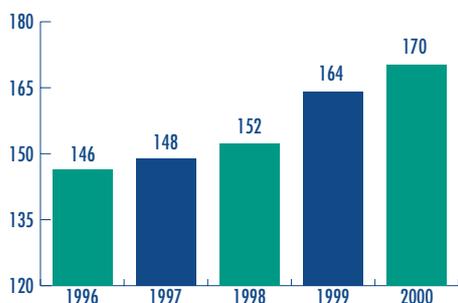
Le tableau ci-dessous donne, pour 1999 et 2000, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour les principaux produits.

Ces données indiquent un déficit pour la *RC professionnelle* en 2000. Ce déficit découle non pas de la responsabilité médicale ou décennale, mais de la responsabilité des autres professions.

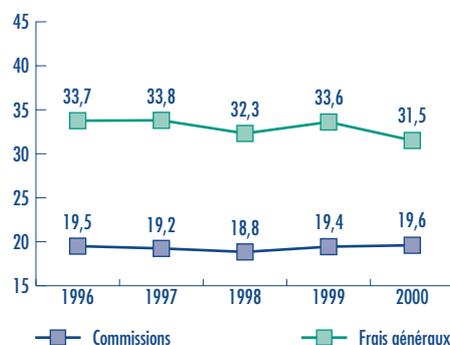
Produit	Solde technico-financier brut (% primes acquises)	
	1999	2000
RC vie privée	25,1	21,1
RC exploitation et après livraison	7,0	14,3
RC professionnelle	49,7	-1,4
Autres RC	45,8	41,8

**PROTECTION JURIDIQUE:
PERSISTANCE DES PERTES POUR LA PROTECTION JURIDIQUE AUTRE QUE VEHICULES**

Primes et accessoires (millions d'euros)



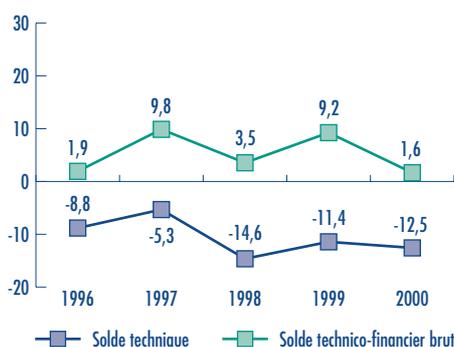
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes

**Protection juridique véhicules**

L'encaissement de la protection juridique véhicules présente une nouvelle augmentation (3,7%) en 2000 pour s'établir à 170 millions d'euros. Les autres produits de protection juridique ont encaissé 56 millions d'euros, soit une croissance d'un peu moins de 10%.

Les frais généraux diminuent en 2000 pour s'établir à 31,5%, alors que les commissions se maintiennent à un peu moins de 20%.

La charge des sinistres (hors frais internes) augmente à nouveau en 2000 pour atteindre son niveau de 1998 et s'élève à 59% des primes acquises.

Conséquence: le solde technique diminue légèrement en 2000 pour s'établir à -12,5% des primes acquises.

Avec des produits des placements qui rapportent moins, le solde technico-financier brut diminue considérablement en 2000. Un résultat positif est cependant maintenu de justesse. Pour les produits ne se rapportant pas aux véhicules, la charge des sinistres moindre engendre des pertes moins lourdes même si la branche demeure, avec un solde technico-financier brut de -13,2%, une fois de plus, bien au-dessous du point d'équilibre.